

COMPTE-RENDU
CSS ORANO du 25 janvier 2022

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Narbonne	M. Rémi RECIO	Sous-Préfet	Présent
	Mme Delphine JALABERT	Secrétaire Générale	Présente
	M. Jean-René LENOIR	Chef de mission	Présent
SIDPC			Absent
SDIS			Présent visio
DREAL	M. Laurent DENIS Mme Lisa BARRIERE		Présent
DDT	M. GONZALEZ		Présent visio
ARS	Mme MESTRE PUJOL		Présent Visio
Collège Collectivités territoriales			
Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ;	M. Alain VIALADE	titulaire	Absent
	Jean-Michel ALVAREZ	suppléant	Absent
Mairie de Narbonne	Mme Viviane THIVENT	titulaire	Présent visio
	M. Alain VICO	suppléant	
Mairie de Moussan	M. Jean-Marie MONIE	Titulaire	Présent
	Mme Valérie LAGUIERCE	suppléante	
Conseil Départemental	Nicolas SAINTE-CLUQUE	titulaire	Absent
	Dominique GODEFROID	suppléante	
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	M. Laurent BENAU	titulaire	Présent
	Séverine MATEILLE	suppléante	Absente
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Michel JAMMES	titulaire	Présent visio
	Jean-Louis RIO	suppléant	
Collège Riverains			
association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)	Maryse ARDITI présidente	titulaire	Présente
	Christine BLANCHARD	suppléante	
Association Narbonne Environnement	Guy TORRES	Titulaire	Absent
	Michel DEOLA	suppléant	
Association COLERE (Collectif pour l'Environnement des Riverains Elisyques)	Lilian SERRE président	titulaire	Absent
	André BORIES	suppléant	Présent visio

Syndicat Plaine de la Livière	M. Alain ADELL	titulaire	Présent
riverain	Rémi IBANES	titulaire	Absent
riveraine	Anne-Marie BRETTE	titulaire	Absent
Collège Exploitant			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le directeur	titulaire	Présent
	Le responsable du département technique	suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable du département sûreté-qualité environnement,	titulaire	Présent
	Le responsable du service sûreté-sécurité radioprotection	suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable des projets environnementaux (titulaire),	titulaire	Présent visio
	le responsable des projets (suppléante) ;	suppléant	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable de la communication du site	titulaire	Absent
Collège Salariés			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat Force Ouvrière M. GRANIER	titulaire	Présent visio
	Le représentant du syndicat Force Ouvrière M. THULLIER	suppléant	Présent visio
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CFE-CGC Stéphanie WILLEMIN	titulaire	Présent visio
	Le représentant du syndicat CFE-CGC	suppléant	
Personnalités qualifiées			
DRETTS			Absent
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude	M. BOUTROUX		Présent visio
Conseil Interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France.			Absent
Autorité de Sûreté Nucléaire division de Marseille ;			Absent
Communauté de l'Eau du Sage de la Basse Vallée de l'Aude	Mr Guillaume HERAS, Président de la CLE,		Présent

Ordre du jour :

1. **Approbation de compte-rendu de la CSS du 18 mai 2021**
2. **Bilan de l'Observatoire des rejets 2020**
3. **Bilan Orano 2020 et 2021 en matière de risques chroniques**

Ouverture de la séance à 10h34, sous la présidence de M. le sous-préfet.

M. le Sous-préfet remercie les participants pour leur présence et précise que cette CSS se déroule en présentiel et distanciel.

Il mentionne que l'observatoire a été réuni la semaine dernière, et présente de l'ordre du jour.

M. Denis, des services de la DREAL, propose de réaliser un tour de table des présentations. Pour compléter l'ordre du jour, des points supplémentaires seront présentés tels que le bilan des installations classées, des informations post Lubrizol. Le représentant de la DDTM fera un point sur la mise en œuvre du PPRT mis en place.

1. Approbation de compte-rendu de la CSS du 18 mai 2021

Une observation avant la réunion a été faite par M. Granier, signalant avoir été oublié dans les présents.
Pas d'autre observation, le compte-rendu est approuvé.

2. Bilan de l'Observatoire des rejets 2020

Mme Arditi réalise une présentation du bilan de l'observatoire des rejets de l'année 2020.
C'est une année qui ressemble, au niveau production, à celle de 2019.

La société Orano et l'IRSN proposent d'intégrer l'Observatoire dans l'étude radiologique menée par ce dernier. Ce projet se déroulera sur deux ou trois ans.
L'analyse du suivi global de l'environnement permettra d'affiner les mesures réalisées, les sites et les fréquences et de vérifier la pertinence des seuils.

Le bilan des consommations et des rejets aqueux dans le milieu naturel (Rejet Unique) relève une diminution des consommations en eau en 2020 (réparation d'une fuite d'eau potable en 2019). Les rejets sont équivalents à l'année précédente. Certains réseaux sont à améliorer, ceci est en cours.

Le flux d'uranium représente 4% de la quantité autorisée par l'arrêté préfectoral et est similaire à celui de l'année précédente.

Le flux de fluor représente 2% de la quantité autorisée par l'arrêté préfectoral et est similaire à celui de l'année précédente.

Les rejets sont stables pour les nitrates. Il est à noter une augmentation pour les MES par rapport à 2018, avec un arrêt des rejets directs des eaux brutes pluviales.

Pour conclure, les rejets sont stables par rapport à l'année précédente. Rien n'est à signaler car une faible activité de l'usine est constatée (6% de la capacité nominale).

Le bilan des rejets atmosphériques de l'usine est également stable. Les émissions sont en lien avec la production.

Concernant les COV diffus, les émissions sont notamment en lien avec la maintenance et le démantèlement. Il est signalé que l'émission d'acide fluorhydrique est trois fois plus élevée cette année, sans surplus de production. L'augmentation est due à plus d'opérations transitoires de type arrêt - redémarrage.

Le bilan des gaz à effet de serre, dont l'année de référence est 2005, est en forte diminution. Cela est lié à la mise en service de CX2 en 2017. Une étude a été réalisée en 2019 pour ajuster le fonctionnement des chaudières au juste besoin.

M. Arditi demande s'il y a des questions.

M. le suppléant de l'association Colère explique qu'il a eu des difficultés de connexion durant l'exposé. Il souhaite revenir sur la présentation des rejets aqueux, et plus particulièrement sur les flux de rejets d'uranium et de nitrate. Il constate que ces résultats sont très bas par rapport aux seuils autorisés dans l'arrêté préfectoral datant de 2017. Il demande si une actualisation de l'arrêté peut être réalisée afin de diminuer les seuils autorisés.

M. Denis précise que l'intervention est pertinente. Il explique que les autorisations datent de 2017 et qu'il n'y a pas eu de travail réalisé sur les seuils lors de cet arrêté. Toutefois, les valeurs limites prescrites dans l'arrêté respectent le contexte réglementaire national. Cette réflexion a déjà eu lieu au sein de l'observatoire, et Mme Arditi a également demandé cette révision. Cette année un travail de réflexion autour des seuils sera effectué en commençant pour les émissions dans l'eau. Néanmoins, il faudra toutefois prendre en compte le redémarrage d'une activité normale du site sur 2021/2022 afin de définir des valeurs cohérentes.

M. le Sous-préfet demande aux représentants de la société Orano s'ils sont en accord avec ceci.

Le représentant de la société Orano précise, qu'effectivement, il est logique d'avoir des seuils d'autorisation réalistes tout en tenant compte de l'activité réelle du site.

M. le suppléant de l'association Colère s'interroge sur les rejets atmosphériques et COV, avec des flux importants. De plus, M. le suppléant de l'association Colère indique qu'il n'y a aucune connaissance quant à l'origine et la nature de ces composés. Il souhaite des analyses plus détaillées ou des données sanitaires plus avancées afin d'identifier les différents COV émis.

M. le responsable QSE de la société Orano explique que les COV résultent de l'emploi de solvant organique utilisés pour les procédés de production ainsi que de la combustion réalisée.

Mme Arditi précise que le sujet des COV avait été abordé lors d'un précédent observatoire. En effet, la présentation de l'observatoire réalisée à la CSS du 30 novembre 2018 apporte des précisions (diapo 16- en pièce jointe) sur les COV émis par le site : cette analyse indique notamment que les COV émis ne contiennent pas de Benzène ni de Naphtalène. Elle propose de retrouver la fiche correspondante avec le détail et la faire parvenir à l'association COLERE.

M. Denis propose à Mme Arditi de reprendre la présentation.

Résultats de surveillance de l'environnement hors site :

Concernant la surveillance des sédiments et des eaux superficielles, tous les résultats sont inférieurs ou proches des valeurs guide. Une diminution de la teneur en Uranium est observée en eau douce en 2020, en particulier sur le point PV3 qui était en augmentation depuis plusieurs années.

M. Benau, représentant du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, réalise une présentation :

Concernant le suivi des métaux lourds dans les sédiments, il existe une approche commune qui consiste à faire des mesures et les comparer à une norme. Une approche complémentaire peut permettre d'affiner les résultats et de dégager des tendances ou mettre en évidence des anomalies.

Plus le sédiment est fin (mesuré par la présence d'Aluminium), plus il a la capacité de capter les métaux. Ainsi, le rapport [Al / % métal] permet de déceler si une présence plus importante du métal est liée à une anomalie ou seulement à une plus grande capacité de captage des sédiments.

Avec cette méthode, une analyse comparative des sédiments a pu être réalisée sur plusieurs fleuves de la région : Robine, Aude, Hérault, Aggly et Berre (graphique présenté en réunion).

Un suivi de l'Uranium dans les sédiments de l'hydrosystème « cadariège/mayral/robine/étang de bages-sigean », sur 5 points de mesures, a mis en évidence un résultat important sur le point PV3 en 2019. Les analyses 2020 permettent de voir que la concentration en Uranium sur le point PV3 a diminué. A ce stade il n'est pas possible d'expliquer cette augmentation sur PV3 en 2019.

Cette méthode complémentaire ne permet pas de statuer et qualifier les résultats, satisfaisants ou pas, mais de mettre en évidence des irrégularités.

Pour rappel, les propositions de l'Observatoire 2020 sont la poursuite de l'analyse des sédiments pour

rendre compte des évolutions ; ainsi que la nécessité de rechercher des seuils et faire des mesures sur la matrice « biote » des étangs et canaux à une périodicité plus rapprochée : passage d'analyses triennales à annuelles.

M. le Sous-préfet demande à la société Orano si tout est précis.

M. le représentant de la société Orano acquiesce et précise que les mesures sur le biote sont désormais annuelles, comme suite aux recommandations de l'Observatoire, cela fait partie des améliorations apportées.

M. le Sous-préfet demande s'il y a des questions suites aux présentations.

M. le suppléant de l'association Colère tient à faire remarquer que les critères ne sont pas explicites pour des personnes non initiées. De plus, il est surprenant de voir sur les analyses des différents fleuves que les résultats sont dans la même gamme de valeur que pour la Robine alors que ce fleuve reçoit des rejets d'uranium.

Il s'interroge sur la pertinence des critères, ainsi que sur le résultat de cette analyse.

M. Benau souhaite revenir sur la diapositive « Méthode appliquée » diffusée.

Il reprend les résultats et précise les points qui ont été analysés : si effectivement l'analyse comparative des différents fleuves de la région ne met pas en évidence d'irrégularité particulière pour la Robine, les 5 points de mesure spécifique à l'hydrosystème « cadariège/mayral/robine/étang de bages-sigean », en aval d'Orano, mettent en évidence une forte fluctuation de la concentration d'Uranium sur le point PV3 en 2019. Cette anomalie, ainsi mise en évidence par cette analyse, implique ensuite la recherche de son origine et/ou son impact, notamment à travers l'analyse du biote de ce milieu.

Il conclut en précisant à l'association Colère qu'il s'agit donc de l'inverse des dires du représentant de l'association : ces analyses font bien ressortir des anomalies quand il y en a.

M. le suppléant de l'association Colère précise qu'il faut commenter les résultats et ne pas rester sur des résultats sans commentaire. Les interrogations sont fortes, il souhaite plus de précisions quant aux présentations et reste dubitatif.

M. Benau précise qu'à ce jour, il n'y a que des suppositions quant à l'augmentation du point de mesure PV3 : cela pourrait être dû à des déplacements de concentration, suite à des effets de chasses liés à de fortes pluies fin 2018.

M. le responsable QSE de la société Orano indique que la valeur qui figure dans le tableau en page 23, est la valeur de référence. Dans le cadre de l'observatoire, les analyses montrent que cela reste toujours en dessous de cette valeur.

Mme Arditi reprend la présentation sur les résultats de surveillance des végétaux agricoles.

Pour les végétaux agricoles aériens (salade), la limite de quantification est inférieure à la valeur guide, ce qui ne permet pas d'avoir des résultats significatifs pour l'uranium comme en 2018 et 2019.
Pour les végétaux agricoles racinaires (carottes), les résultats sont tout juste significatifs pour l'uranium grâce à une diminution de la limite de quantification pour l'uranium par rapport à 2019 (valeur guide).

Concernant le bilan 2020 des eaux souterraines et des puits voisins, le suivi des traceurs caractéristiques de l'activité d'Orano, ne montre pas d'impact sur les puits. Toutes les valeurs en concentration d'Uranium sont inférieures au critère de potabilité fixé par l'OMS (pour mémoire ce critère a été doublé en 2012).
Pour rappel, l'analyse des eaux souterraines est divisé en 4 zones : intérieur du site, ceinture intérieure, ceinture rapprochée et ceinture éloignée. Les puits voisins sont situés sur la zone « ceinture éloignée ».

Mme Arditi précise que des traces de Strontium (Sr90), radionucléide artificiel, ont été retrouvés, l'origine de ce radioélément artificiel reste toutefois à déterminer. Une analyse a été demandée lors du dernier observatoire pour permettre d'approfondir le sujet.

M. le Sous-préfet demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

Mme Arditi expose ensuite les points suivants :

- Bilan des dépôts aériens : 4 jauges Owen sont disposées dans un périmètre défini autour du site, elles sont relevées et analysées toutes les 2 semaines sauf en cas de pluie.

Il est trop tôt pour avoir une valeur de référence dans la bibliographie. A ce jour, les résultats sont comparés au point de référence Oeillal, point situé hors influence du site. Il est relevé une concentration en nitrate et en ammonium élevé, avec des effets de saisonnalité très marqué. Ces résultats seront à approfondir pour les prochaines analyses.

- Bilan exposition radiologique externe : un travail de réorganisation de la place des fûts et de la barrière de protection en limite du site a été réalisé. En 2020, la dose annuelle relevée en limite de site a été quasiment divisé par deux (0,84 mSv en 2019 contre 0,47 mSv en 2020)

- Bilan des déchets sur site : constatation d'une baisse continue de la quantité de déchets sur site. Il est également constaté une légère diminution des volumes de liquide entreposés ainsi que du volume de boues déshydratées (transfert dans l'alvéole PERLE).

Pour finir sa présentation, Mme Arditi énumère les remarques et actions de l'observatoire pour l'année à venir :

- Intégrer, dans le suivi annuel environnement, l'analyse en Uranium du biote (coquillages et poissons) dans les eaux saumâtres ;
- Réalisation d'une étude pour faire baisser les SOx par la mise en place d'un filtre après traitement des fumées à la chaux.
- Investiguer sur l'origine des traces de Sr90 détectées dans les eaux souterraines.
- Réflexion sur la diminution des seuils prescrits par l'arrêté préfectoral.

M. le Sous-préfet remercie Mme Arditi pour la présentation des travaux de l'Observatoire.

M. le suppléant de l'association Colère prend la parole en indiquant que le bilan de dépôt aérien, mesures de nitrate, présente des résultats élevés. Il se demande s'il s'agit de l'influence de poussières provenant du site. Ceci est une interrogation, et non un constat. De plus, il se demande s'il est possible de relier ces résultats aux événements venteux. Il souhaite une levée des ambiguïtés.

Mme Arditi répond, qu'à ce jour, l'interrogation est en cours. Cela vient d'être mis en évidence car c'est la 1ère année que nous présentons ces résultats.

M. le responsable QSE de la société Orano indique que les bassins sont présents toute l'année sur le site, et qu'il n'y a pas de saisonnalité dans le « vent » donc cela ne semble pas être dû aux événements venteux. Néanmoins, il faut en établir l'origine. La saisonnalité ne privilégie pas l'identification des bassins comme origine.

Mme Arditi explique qu'une seule des 4 jauges montre ce phénomène de saisonnalité.

Mme Thivent souhaite revenir sur le graphique de la diapositive page 49. Elle trouve intéressant de séparer les boues des eaux des bassins et demande la réalisation de deux graphiques différents.

M. le Sous-préfet remercie les intervenants et demande à passer au point suivant.

3. Bilan Orano 2020 et 2021 en matière de risques chroniques

M. le Directeur de la société Orano réalise la présentation des actions ORANO sur l'année passée.

Il se dit satisfait du travail mené par l'Observatoire, en précisant que les analyses sont poussées bien plus loin que les seules demandes fixés par l'autorisation du site.

Les valeurs de production sont stables, du fait des dernières années en activité partielle. L'activité de l'année 2020 a été à mi-capacité. Une évolution est prévue pour les années 2022 et 2023 (augmentation de la production).

Indépendamment de l'effet « activité partielle », la plupart des émissions en phase gaz et liquide sont en diminution depuis plusieurs années. Ces résultats sont liés à des projets visant à améliorer l'impact environnemental du site :

- Nouveau traitement des eaux (TDE) réalisé en 2019 : diminution de la consommation par 10 des réactifs chimiques et recyclage des eaux pluviales traitées.
- Modernisation de l'hydrofluoration. La dernière étape est l'étanchéité et le refroidissement qui est prévue sur 2022 et 2023.
- Poursuite du programme de démantèlement.
- Aménagement de la zone Mayral.
- Traitement des Effluents Aqueux (TEA) : Création d'un nouvel atelier de densification des résidus solides afin de réduire le volume d'effluents produits par l'usine d'un facteur 4.
- Station d'échantillonnage : reprise de l'ensemble des bardages, mise en place d'un sas accès chariot, modernisation du traitement des événements filtration très haute efficacité et suppression cuve propane
- Aménagement INB Ecrin et alvéoles PERLE/CERS.

Les actions prévues pour 2022 sont : la poursuite de l'augmentation du taux de recyclage des eaux de pluies traitées (objectif 2022 : 40%), la réalisation d'une étude visant à réduire la consommation d'eau du site (mise en place de compteurs intermédiaires, relevés des consommations), le remplacement des brûleurs des chaudières et l'étude pour la mise d'un RTO à l'atelier de fluoration.

M. le Sous-préfet demande ce que veut dire RTO.

M. le Directeur de la société Orano indique qu'il s'agit d'un acronyme du fabricant de ce système. Il s'agit d'un système Oxydateur Thermique Régénératif qui a pour but de traiter les COV pour les oxyder en CO2

M. le Sous-préfet remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions.

Mme Arditi précise qu'il n'y a pas ou peu de production sur les deux années écoulées. Dans ce contexte, elle souhaite savoir si le nombre de fûts uranifères stockés a augmenté, et si des fûts attendent depuis longtemps.

M. le Directeur de la société Orano répond que le stock présent sur site de représente environ 30 000 tonnes actuellement. En 2020, il y en avait 35 000 tonnes. Les stocks diminuent donc légèrement. Toutefois, le Directeur précise que l'entreposage de concentré ne dépend pas uniquement de la production mais aussi de la situation géopolitique de certains pays. La prévision, en 2022, est de continuer à réduire le stock de concentré sur site.

M. le suppléant de l'association Colère souhaite revenir sur les niveaux de rejets liés à l'activité industrielle car la production varie fortement. Il est difficile d'apprécier les niveaux de rejets. Les courbes sont présentées mais avec trop de variation. Il demande d'établir des courbes par unité de production. Cela donnerait des chiffres réels sur les effets environnementaux, par rapport à la quantité produite.

Autre point, dans la liste des évolutions des installations et procédés, il note qu'en 2020, il a été réalisé un rehaussement des digues du bassin (d'après le rapport Orano), or cette action n'a pas été présentée ici en commission, alors que c'est une action majeure car cela va augmenter le volume total de stockage des bassins. Il souhaite savoir dans quel cadre réglementaire cela a été réalisé et autorisé.

De plus, il note un accroissement important des effluents dans le bassin alors que la production est en baisse.

M. le responsable QSE de la société Orano prend la parole en répondant que le projet du rehaussement du de la digue du bassin B10 ne figure pas à l'ordre du jour de cette réunion car il s'agit de travaux dans le domaine des risques accidentels. Ils ont pour but de permettre d'augmenter la hauteur de garde du bassin et de pouvoir absorber un épisode CEVENOL et enchaîner des épisodes de fortes pluies. Le volume total de

stockage autorisé dans les bassins n'a pas été modifié et reste le même que celui actuellement fixé dans l'arrêté d'autorisation du site.

M. Denis précise que c'est un sujet qui a été soumis à l'instruction des services de la DREAL. Par ailleurs M. Denis rappelle que la Commission de ce jour porte plutôt sur le bilan d'impact chronique et non sur les risques accidentels, qui ont été vus à la précédente commission en mai 2021.

M. le responsable de la société Orano précise que l'ensemble des données sont communiquées.

M. le Sous-préfet demande à M. Denis de reprendre l'ordre du jour.

M. Denis rajoute trois points à l'ordre du jour :

- Point d'information post Lubrizol :

Pour rappel, une explosion a eu lieu le 29 septembre 2019 sur le site Lubrizol à Rouen, classé Seveso SH. Un incendie de grande ampleur s'est déclenché, aucun mort ni blessé direct, une enquête est toujours en cours.

La grande surface de nappe enflammée a propagé l'incendie à l'entreprise voisine : problématique de proximité des stockages et difficulté à récupérer la liste des produits stockés sur site.

Le plan d'action mis en place le 11 février 2020 par la ministre de l'Écologie passe par

- le renforcement de la prévention : conditions de stockage, moyens d'extinction,
- l'anticipation : inventaire des produits accessible à tout moment, identification des substances émises par un incendie, exercices hors heures ouvrables ;
- le renforcement des contrôles : + 50 %, bureau d'enquête national, voisinage ;
- des mesures environnementales et remise en état : évolution POI ;
- une meilleure communication : vulgarisation des substances, sms automatique, publication rapports.

- Action de l'Inspection des Installations Classées en 2021 : 3 visites d'inspections.

- 16 mars 2021 : protocole de réouverture des fûts de MUR, suite à l'incident du 19 septembre 2018, menée avec le SDIS et l'inspection du travail. Le préfet a levé la suspension.
- 17 juin 2021 : Plan de surveillance radiologique en clôture, passant par la mise à jour de la stratégie par l'exploitant en décembre 2021.
- 5 octobre 2021 : suivi des précédentes inspections et mise à jour du POI. Réponses apportées par l'exploitant le 10 décembre 2021.

Tous les rapports d'inspection sont, depuis le 1^{er} janvier, publiés sur le site www.georiques.gouv.fr.

M. Denis demande s'il y a des questions.

Mme Arditi stipule qu'il n'y a plus qu'à espérer que l'évènement Lubrizol va arrêter l'évolution, qui depuis 7 ou 8 ans, consiste à réduire les informations fournies aux riverains. Pour certains établissements, des chapitres entiers sont considérés comme confidentiels, notamment pour des questions de sûreté, mais cela réduit l'accès à l'information pour les riverains. Elle ose espérer que cette démarche va avoir des conséquences sur la publication des données. Elle précise que cette intervention s'adresse à l'état.

M. le Sous-préfet précise qu'il entend bien les dires de Mme Arditi et conclut en expliquant que la vraie difficulté est de trouver un point d'équilibre entre le libre accès des informations aux riverains, et la nécessité de protéger les informations sensibles que peuvent mener à des dérives.

M. Denis demande à la personne représentant les services de la DDTM de prendre la parole, afin d'expliquer la mise en œuvre du PPRT.

M. Gonzalez de la DDTM prend la parole :

- Objectif principal : Réaliser une pièce de confinement contre le risque toxique (NH₃) pour 20 logements avant le 1er janvier 2024.
- Convention signée le 08/09/2021 entre les financeurs (Orano, Grand Narbonne, Région, Département) pour subventionner 60 % du montant des travaux et 40% de crédit d'impôts.
- Dispositif d'accompagnement des propriétaires avec l'opérateur logement URBANIS en passant par

une communication postale (réalisée le 16/09/2021) et 4 demi-journées de permanence.
15 diagnostics ont été réalisés, dont 6 logements pour lesquels les travaux sont en cours, pour un montant engagé de 17 604,50 euros. Les propriétaires ont l'obligation de réaliser ces travaux. La poursuite du dispositif d'accompagnement est en cours pour atteindre l'objectif.

M. le Sous-préfet remercie pour ces explications et demande si les membres de la CSS souhaitent réagir.

M. le Maire Moussan souhaite remercier monsieur le directeur d'Orano pour la bonne communication entre les parties. Il constate des investissements colossaux, suite à la présentation réalisée durant cette CSS et aux visites sur le site. Il félicite l'entreprise pour les travaux entrepris sur un site qui en avait besoin. Il rappelle que la société Orano est un gros employeur de l'agglomération (550 personnes), et précise que cela est important de le souligner.

Le président de la commission locale de l'eau souhaite accompagner les mots de M. le Maire et note que le parc naturel a fait des études poussées. Il précise qu'en tant que président, il note l'utilité de cette CSS et des travaux apportés.

M. le Sous-préfet stipule que M. le président vient d'apporter les mots qui concluent cette CSS. Il remercie ORANO pour sa participation active et loyale, notamment en poussant ses analyses sur l'environnement qui vont au-delà des seuils fixés par la réglementation et précise qu'Orano est un des fleurons industriels du département.

Levée de la séance 12h24.

Le sous-préfet

Rémi RECIO



